



Tableau de bord Edition 2016

La qualité de l'air

OBSERVATOIRE
MOBILITÉS
Décembre 2016

12

jours de
dépassement du seuil
d'alerte de l'indice
Atmo en 2015

26

jours de
dépassement du seuil
limite de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$
pour le polluant PM10
pour la station
Caen-Vaucelles
en 2015

Sources des données :

• AIR C.O.M.



Agence d'urbanisme
de Caen Normandie
Métropole

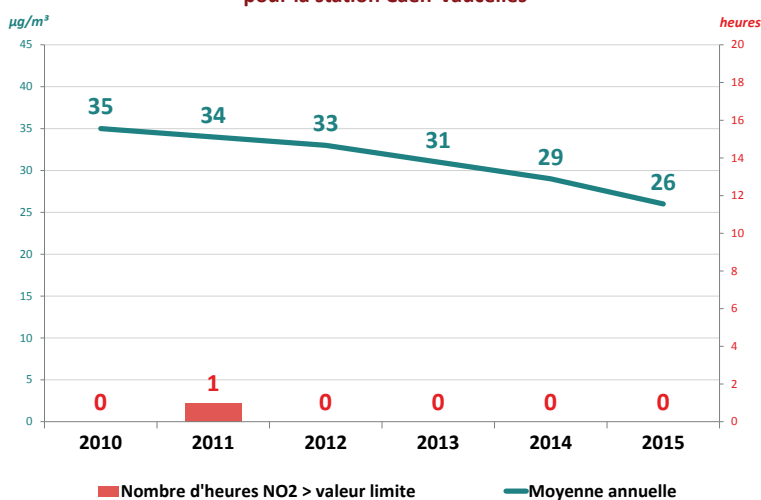
19 avenue Pierre Mendès
France - 14000 CAEN
02.31.86.94.00
contact@aucame.fr
www.aucame.fr

Réalisation & mise en
page : AUCAME 2016
Contact :
xavier.lepetit@aucame.fr

Directeur de publication :
Patrice DUNY

Les émissions des principaux polluants automobiles

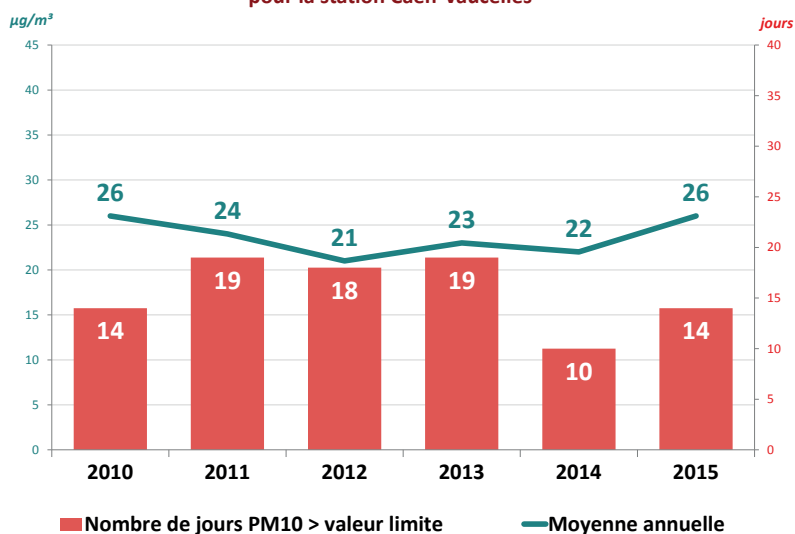
Évolution des émissions de dioxyde d'azote
pour la station Caen-Vaucelles



La directive européenne 2008/50/CE fixe la valeur limite des émissions de dioxyde d'azote à ne pas dépasser à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle ou $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 18 heures.

Les moyennes annuelles des émissions de dioxyde d'azote sont en baisse constante depuis 2010, bien en deçà du seuil fixé par l'Union Européenne. En outre, on ne recense aucune heure de dépassement du seuil limite de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (hormis en 2011) ces cinq dernières années.

Évolution des émissions de particules PM10
pour la station Caen-Vaucelles

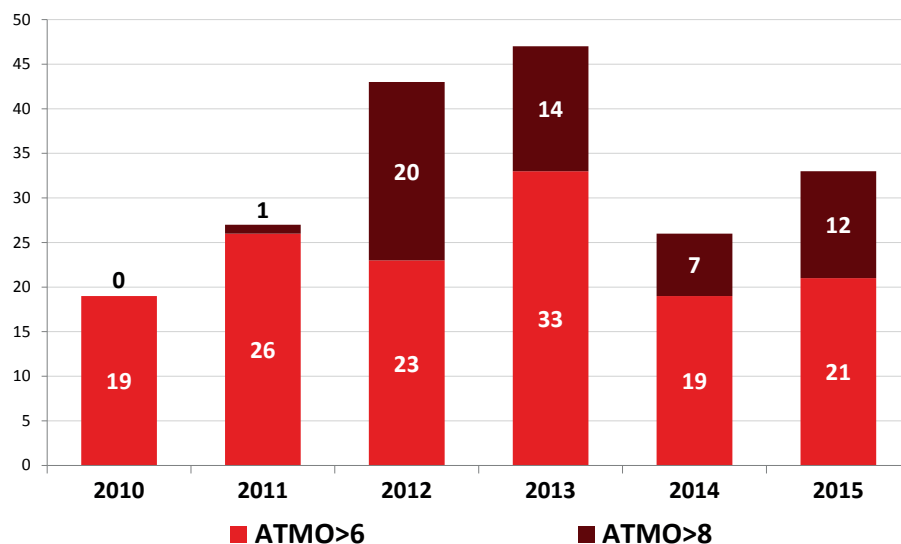


La directive européenne 2008/50/CE fixe la valeur limite des émissions de particule en suspension PM10 à ne pas dépasser à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle ou $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 35 jour par an.

La moyenne annuelle des émissions de particules en suspension PM10 est en progression en 2015 (+18%), mais est toujours en deçà de la valeur limite. Le nombre de jours de dépassement de la valeur limite de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est également en progression mais reste loin de la valeur limite fixée à 35 jours.

L'indice Atmo

Nombre de jours
où l'indice Atmo a franchi le seuil d'information à Caen



L'indice Atmo a dépassé le seuil d'information durant 33 jours en 2015, dont 12 jours au-dessus du seuil d'alerte. On constate un dépassement systématique du seuil d'alerte depuis 2012. Ces alertes sont principalement dues à des dépassements des seuils de PM10 (particules fines).

Définitions et précisions méthodologiques :

- Indice Atmo : indicateur synthétique de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations de quatre polluants dans l'air (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules en suspension, ozone). Il est noté selon une échelle variant de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise).
- Seuil de recommandation et d'information : indice atmo > 6. Il correspond à des niveaux à partir desquels les pouvoirs publics informent de la situation, notamment les personnes sensibles, et recommandent des mesures destinées à la limitation des émissions.
- Seuil d'alerte : indice atmo > 8. Il correspond à un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine et/ou l'environnement.
- Les stations de mesure de la qualité de l'air sont classées selon une typologie. La station Caen-Vaucelles est une station de type « trafic », elle représente l'exposition maximale sur les zones soumises à une forte circulation routière.
- Les PM10 : Principalement émis par les motorisations diesel, les PM10, les particules pénètrent plus ou moins dans l'arbre pulmonaire. Elles peuvent irriter les voies respiratoires et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes (AIR C.O.M.).
- Les dioxydes d'azote : Le NO2 est un gaz irritant pour les bronches. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires. 44 % des émissions de NO2 sont issues du secteur des transports (AIR C.O.M.).